

**Centre des Finances Publiques
44600 SAINT NAZAIRE**

DESCRIPTIF

Lot n°04 - PLAFONDS SUSPENDUS

SOMMAIRE

Lot n° 04 PLAFONDS SUSPENDUS	2
04.1 GENERALITES.....	2
04.1.1 GENERALITES PLAFONDS SUSPENDUS	2
04.2 NOTE GENERALE	3
04.2.1 NOTE PRELIMINAIRE SUR LE CONTENU DES PRIX	3
04.2.2 NOTE SUR LA CLASSE DE CORROSIVITE	3
04.2.3 NOTE SUR LES OUVRAGES AMIANTES & PLOMB	3
04.2.4 LOCAUX TEMOINS.....	3
04.3 DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	3
04.3.1 PLAFONDS EXTERIEURS	3
04.3.1.1 Dépose des plafonds suspendus existants extérieur compris évacuation	3
04.3.1.2 Plafond avec isolation thermique en panneaux composites avec une âme en laine de roche et d'un parement en laine de bois de 10 mm épr. type FIBRAROC 35 FM des Ets KNAUF ou équivalent.....	3
04.3.2 PLAFONDS SUSPENDUS INTERIEURS	4
04.3.2.1 Dépose partielle soignée des plafonds suspendus existants compris stockage, adaptation et repose	4
04.3.2.2 Dépose soignée des plafonds existants avec stockage pour réutilisation des dalles	5
04.3.2.3 Plafond suspendu posées sur une ossature laquée avec réutilisation des dalles existantes	5
04.3.2.4 Plafond suspendu en dalles minérales posées sur une ossature laquée	5
04.3.2.5 Retombée de plafond à parement simple en plaques de plâtre de 13 mm d'épr. sur ossature métallique compris isolation	6

Lot n° 04 PLAFONDS SUSPENDUS

04.1 GENERALITES

04.1.1 GENERALITES PLAFONDS SUSPENDUS

1 - TEXTES GENERAUX

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché réputés connus de l'entrepreneur et non rappelés dans le descriptif et conformément aux documents spécifiques (liste non exhaustive) :

- DTU 58.1 : Plafonds suspendus modulaires.

Ainsi que toutes les références normatives citées dans les différents documents.

2 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX

Les matériaux devront correspondre aux spécifications exigées pour les locaux aménagés (plafonds stables au feu, locaux humides, hôpitaux...).

Le stockage et la manutention seront exclusivement à la charge de l'entreprise.

Les matériaux seront entreposés au sec et manipulés avec soin.

L'entrepreneur devra s'assurer, lors de la livraison des revêtements, que la nuance et l'aspect sont identiques pour un même coloris et ceci pour chaque pièce.

3 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE

Sauf indication contraire dans la description des ouvrages, les travaux objets du présent lot comprennent la fourniture et mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages prescrits.

La mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris **platelages, échafaudages, nacelles, protections...** permettant une intervention en toute sécurité.

Lorsque les données sismiques du projet imposent la prise en compte du séisme pour le dimensionnement des éléments non structuraux, l'entreprise devra justifier le dimensionnement des ouvrages du présent lot conformément aux dispositions du CCTC - Cahier des Clauses Techniques Communes.

L'entreprise devra s'assurer avant la pose des plafonds à base de fibres minérales ou autres que la température et le degré d'humidité des locaux sont conformes.

L'entreprise établira un plan de calepinage pour les différents types de plafond, ce plan sera établi dès le début des travaux et sera soumis à l'acceptation du Maître d'Œuvre.

La pose des plafonds suspendus comprend toutes les suspentes et tiges filetées nécessaires pour la fixation sur la structure avec protection antirouille.

L'entreprise aura également à sa charge toutes les découpes pour luminaires, spots, bouches (éléments à la charge des lots Génie Climatique, Électricité, ...) à exécuter suivant les plans fournis par les lots intéressés.

L'entreprise aura également à sa charge l'exécution du joint complémentaire au pourtour des cornières de rive réalisé à l'aide de joint acrylique y compris fond de joint nécessaire.

La mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris **platelages, échafaudage, nacelles, protections...** permettant une intervention en toute sécurité.

L'entreprise devra réaliser un plan d'exécution des fixations des faux plafonds qui sera validé par la maîtrise d'œuvre.

L'entreprise devra fournir avant la réception des travaux tous les documents et procès-verbaux attestant du classement et de la stabilité au feu des plafonds mis en œuvre.

04.2 NOTE GENERALE

04.2.1 NOTE PRELIMINAIRE SUR LE CONTENU DES PRIX

Les prix du marché sont réputés comprendre les dépenses communes et installations de chantier ainsi que l'ensemble des prescriptions décrites dans les pièces contractuelles du marché listées au CCAP.

04.2.2 NOTE SUR LA CLASSE DE CORROSIVITE

L'ensemble des ouvrages mis en œuvre du présent lot devront être adaptés pour des locaux avec une exposition à l'humidité suivant le DTU 58.1 :

Classe d'ambiance	Locaux
A	Ensemble des locaux hormis ceux des classes B et C
B	Sanitaires individuels

04.2.3 NOTE SUR LES OUVRAGES AMIANTES & PLOMB

Suite aux diagnostics de repérage sur la présence d'amiante, il a été identifié des matériaux amiantés et plomb.

L'entreprise devra prendre connaissance de l'ensemble des rapports de repérage d'amiante et plomb joint au dossier de consultation afin d'identifier les ouvrages amiantés et concernés par les travaux.

Il est rappelé que des investigations complémentaires ont été demandées, et des diagnostics complémentaires seront transmis ultérieurement.

Les entreprises intervenant sur site devront obligatoirement être formées et posséder les compétences, certifications et habilitations leur permettant de réaliser des travaux en sous-section 4, et leur permettant ainsi d'intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés.

Il est considéré que les travaux et toutes prestations inhérentes à ceux-ci dans le bâtiment Avenue du Général de Gaulle, seront réalisés en présence d'ouvrages amiantés avec interventions sous section 4.

Se reporter aux prescriptions communes

04.2.4 LOCAUX TEMOINS

Au début du chantier, dans le délai fixé au calendrier prévisionnel des travaux, l'entrepreneur devra la réalisation des ouvrages faisant partie de son marché et nécessaire à la réalisation des bureaux témoins dont la liste figure à l'article 11 du CCTC.

04.3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

04.3.1 PLAFONDS EXTERIEURS

04.3.1.1 Dépose des plafonds suspendus existants extérieur compris évacuation

Dépose de plafonds suspendus pour réutilisation comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés
- Echafaudages nécessaires
- Dépose des plafonds, de l'ossature support en totalité et de l'isolant, les retombées, etc... intégrés dans les faux plafonds et scellement de tous les ouvrages de fixation
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif des ouvrages ne pouvant être réutilisés
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour passage couvert rue de Bretagne vers cour intérieur

Sous l'emprise du passage couvert entre Avenue du Général de Gaulle et rue de Bretagne

04.3.1.2 Plafond avec isolation thermique en panneaux composites avec une âme en laine de roche et d'un parement en laine de bois de 10 mm épr. type FIBRAROC 35 FM des Ets KNAUF ou équivalent

Panneau composite constitué d'une âme en laine de roche et d'un parement en fibre de bois 10 mm d'épaisseur (matériaux composé de fibres longues de bois résineux sélectionnés, minéralisées et enrobées de ciment blanc).

Pose rapportée par fixation mécanique en sous face de plancher.

Les chants libres seront habillés avec une tôle en aluminium laqué venant en recouvrement des panneaux y compris fixations inox.

Caractéristiques des plafonds :

Marque proposée : KNAUF ou équivalent

Produit proposé : FIBRAROC 35 FM clarté avec bords biseauté sur 4 cotés

Epaisseur : 175 mm avec résistance thermique : $R = 4.80 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Euroclasse : B-s1,D0

04.3.1.2.1 De 175 mm avec résistance thermique : $R = 4.80 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Localisation :

Sous l'emprise du passage couvert entre Avenue du General de Gaulle et rue de Bretagne

Pour passage couvert rue de Bretagne vers cour intérieur

04.3.2 PLAFONDS SUSPENDUS INTERIEURS

04.3.2.1 Dépose partielle soignée des plafonds suspendus existants compris stockage, adaptation et repose

Dépose soignée de plafonds suspendus pour réutilisation comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés
- Echafaudages nécessaires
- Dépose soignée des dalles, de l'ossature support, de l'isolant, les retombées, les caissons etc... intégrés dans les faux plafonds et descellement de tous les ouvrages de fixation suivant nécessités
- Stockage sur place des ouvrages pour être réutilisés
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif des ouvrages ne pouvant être réutilisés
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant
- Après travaux de :
 - * Réalisation des doublages et/ou coffre VR l'entreprise devra :
 - ◆ la modification de l'ossature du plafond existant pour création d'une retombée verticale y compris adaptation et repose de dalles en plafond suspendu avec profil de finition pour raccordement avec les retombées verticales, d'isolation à l'identique de l'existant, y compris remplacement de tous les ouvrages à l'identique de l'existant (ossature porteuses, cornières, dalles, abîmés et/ou ne pouvant être réutilisés)

P.M. : la bande plafonds suspendus et la retombée verticale sont prévus à des articles distinct.

- * Réalisation des cloisons de distribution l'entreprise devra :
 - ◆ la modification de l'ossature du plafond existant pour adaptation à la nouvelle distribution y compris modification et repose de dalles en plafond suspendus, d'isolation à l'identique de l'existant, y compris remplacement de tous les ouvrages à l'identique de l'existant (ossature porteuses, cornières, dalles, abîmés et/ou ne pouvant être réutilisés)
- * Réalisation des travaux de VMC l'entreprise devra :
 - ◆ la repose du plafond existant (ossatures, dalles, etc) y compris remplacement à l'identique de l'existant de tous les ouvrages abîmés et/ou ne pouvant être réutilisés, et mise en oeuvre d'une isolation en fibre minérale à l'identique de l'existant.

04.3.2.1.1 Au droit des cloisons à créer y compris adaptation

Localisation :

Bâtiment Bretagne :

- du R+2 au R+3 pour création des cloisons

04.3.2.1.2 Au droit du coffre VR à créer y compris adaptation

Localisation :

Bâtiment De Gaulle :

- RDC pour réalisation du coffre VR dans local convivialité sur l'avenue du Général De Gaulle

04.3.2.1.3 Bande au droit doublage à créer y compris adaptation

Localisation :

Bâtiment De Gaulle :

- RDC pour réalisation du doublage dans locaux du cabinet médical donnant sur l'avenue du Général De Gaulle

- Du R+1 au R+3 pour réalisation du doublage dans locaux donnant sur l'avenue du Général De Gaulle, y compris adaptation au droit des retombées verticales à créer

04.3.2.1.4 pour travaux de VMC dans locaux

Localisation :

Bâtiments De Gaulle et Bretagne :

- du R+1 au R+4 dans l'ensemble des locaux suivant plan de repérage des faux plafonds pour le passage des gaines VMC double flux en coordination avec le lot chauffage ventilation.

04.3.2.2 Dépose soignée des plafonds existants avec stockage pour réutilisation des dalles

Comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.
- Echafaudages nécessaires
- Dépose soignée des dalles y compris conditionnement et stockage pour réutilisation
- Dépose de l'ossature support en totalité et de l'isolant, ... etc... y compris les ouvrages intégrés dans les faux plafonds et descellement de tous les ouvrages de fixation
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Bâtiments De Gaulle et Bretagne :

- du R+1 au R+4 suivant plan de repérage pour l'ensemble des plafonds suspendus pour réalisation des travaux de VMC.

04.3.2.3 Plafond suspendu posées sur une ossature laquée avec réutilisation des dalles existantes

Comprenant :

- Une ossature constituée de profils porteurs et d'entretoises en T en acier galvanisé avec semelle laquée, spécialement traités contre la corrosion et l'oxydation, et fixée au support par l'intermédiaire de suspentes réglables, compris toutes fixations adaptées au support. Les ossatures seront dimensionnées selon les entraxes des porteurs.
- Des cornières de rive avec aile d'appui en acier galvanisé laqué positionnées en périphérie des pièces pour permettre une parfaite finition.
- Plafond suspendu modulaire avec réutilisation des dalles existantes acoustique stockées.

La pose sera exécutée suivant le plan de calepinage accepté par le Maître d'Œuvre, et conformément aux prescriptions du fabricant, y compris toutes coupes et découpes pour les autres corps d'état.

Le quantitatif comprend les surfaces de l'ensemble des ouvrages intégrés tel que les luminaires, bouches VMC,

P..M. : l'entreprise devra intégrer dans son offre l'apport de dalles complémentaires à l'identique de l'existant sur une base de 20 % de la surface totale.

Localisation :

Bâtiments De Gaulle et Bretagne Du R+1 au R+4 sur l'emprise des dégagements pour passages des réseaux VMC suivant plans de faux plafond

04.3.2.4 Plafond suspendu en dalles minérales posées sur une ossature laquée

Comprenant :

- Une ossature constituée de profils porteurs et d'entretoises en T en acier galvanisé avec semelle laquée, spécialement traités contre la corrosion et l'oxydation, et fixée au support par l'intermédiaire de suspentes réglables, compris toutes fixations adaptées au support. Les ossatures seront dimensionnées selon les entraxes des porteurs.
- Des cornières de rive avec aile d'appui en acier galvanisé laqué positionnées en périphérie des pièces pour permettre une parfaite finition.
- Plafond suspendu modulaire en dalles de fibre minérale acoustique.

La pose sera exécutée suivant le plan de calepinage accepté par le Maître d'Œuvre, et conformément aux prescriptions du fabricant, y compris toutes coupes et découpes pour les autres corps d'état.

Le quantitatif comprend les surfaces de l'ensemble des ouvrages intégrés tel que les luminaires, bouches VMC,

04.3.2.4.1 Dalles à bords droits de 600 x 600 x 20 mm d'épr. sur ossature apparente en T de 24 mm

Dalles en laine de roche, revêtu d'un voile peint en blanc, finition lisse sur la face visible et d'un contre voile sur la face arrière avec les caractéristiques suivantes :

- Réflexion lumineuse : 86%.
- Résistance à l'humidité : 100% RH.
- Émission dans l'air intérieur : A+.
- Classement au feu : A1.
- Couleur dalles et ossature : blanc.
- Coefficient d'absorption acoustique pondéré (aw) : 1.00.

Fréquence	125 Hz	250Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz
Alpha	0,60	0,90	1.00	0.95	1.00	1.00

- Produit proposé : EKLA+ des Ets Rockfon, ou équivalent

Localisation :

RDC :

- pour réalisation du doublage dans locaux du cabinet médical donnant sur l'avenue du Général De Gaulle
 - pour réalisation du coffre VR dans local convivialité sur l'avenue du Général De Gaulle
- Du R+1 au R+3 au droit du doublage à créer avenue du Général de Gaulle jusqu'au droit de la retombée verticale à créer

04.3.2.5 Retombée de plafond à parement simple en plaques de plâtre de 13 mm d'épr. sur ossature métallique compris isolation

Comprenant :

- Une ossature en profils métalliques en acier galvanisé y compris coupes et fixations adaptées au support et permettant de recevoir l'isolation comprise ossature de maintien en plénum.
- Une isolation thermique en laine de verre en panneaux semi-rigides.
- Un parement simple en plaques de plâtre A2-s1,d0 (M0) y compris coupes, découpes et fixations.

04.3.2.5.1 De 0.10 m de hauteur visible environ

Localisation :

R+4 dans dégagement et bureaux suivant plan de repérage entre les différences de hauteur sous plafond

04.3.2.5.2 De 0.26 m de hauteur visible environ

Localisation :

Bâtiment De Gaulle :

- Au Rdc entre le plafond existant modifié et celui créé dans cabinet médical et salle de convivialité au droit du doublage à créer avenue du Général de Gaulle
- Du R+1 au R+3 entre le plafond existant modifié et celui créé au droit du doublage à créer avenue du Général de Gaulle

04.3.2.5.3 De 0.25 m de hauteur visible environ

Localisation :

Bâtiment Bretagne :

- R+1 dans dégt

04.3.2.5.4 De 0.62 m de hauteur visible

Localisation :

Bâtiment Bretagne :

- R+1 dans sanitaires PMR